



CPNEFP
PHARMACIE
D'OFFICINE

*Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 03 juin 2015 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **MONT-SAINT-AIGNAN** (76) à :

BARRELAS CAMELO Candice
BRAQUEHAIS Camille
CATTELIN Anais
DELARIVE Marie
KURZ épouse GAFFET Audrey
PELTIER Adeline
PEREIRA Venessa
ROCHE Mélodie
VAUQUELIN Pauline

Fait à Paris, le 03 juin 2015,
le président de jury,



Marc-André MALBERT